



Commune de Prez

Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 5 décembre 2023

Investissement 2024 : Assainissement de l'éclairage public

Introduction

Dans le but de réduire la consommation d'énergie et d'optimiser l'éclairage public sur le réseau routier communal, le Conseil communal a établi un cahier des charges qu'il a soumis à plusieurs fournisseurs potentiels. Deux fournisseurs ont répondu dans les délais en fournissant un dossier de très bonne qualité, proposant chacun deux solutions avec des approches différentes. Il faut préciser ici que la Loi cantonale sur l'énergie impose aux communes de couper l'éclairage hors des passages pour piétons entre minuit et 5 heures du matin, ou passer en gestion dynamique.

Gestion dynamique

Cette solution impose le remplacement de toutes les sources lumineuses non LED par des LED, et de poser un module émetteur/récepteur sur chaque candélabre afin de permettre leur pilotage de manière individuelle et dynamique. Une variante avec le remplacement de toutes les sources lumineuses, y compris les LED déjà installées a également été proposée. La communication entre les candélabres et le logiciel de gestion nécessite un abonnement annuel, parfois inclus dans l'offre pour un certain temps.

Cette solution est déjà adoptée dans certains quartiers (Route des Combes à Prez-vers-Noréaz).

Coupure entre minuit et 5 heures

Cette solution est moins luxueuse, mais le cahier des charges laissait la porte ouverte à toute solution rationnelle et fonctionnelle. La gestion se fait par secteur et non par source lumineuse individuelle. L'alimentation des passages pour piétons doit toutefois rester séparée, ce qui nécessite des modifications non négligeables financièrement au niveau des points d'alimentation du réseau. Le logiciel de gestion est fourni gratuitement et ne nécessite aucun abonnement.

Conclusion

Dans les deux cas, l'économie d'énergie est comparable (entre 40 % et 46 % selon la solution choisie). Le remplacement des candélabres le long de la route cantonale se fera dans un deuxième temps afin de ne pas interférer avec le projet Valtraloc.

Un plan précis d'intervention avec représentation de chaque luminaire et la sectorisation des zones de pilotage sera demandé afin de pouvoir présenter chaque variante au Conseil général.

Montant de l'investissement : CHF 160'000.-- HT, **soit CHF 172'960.-- TTC**



Commune de Prez

Conseil communal

Montants HT	Montant net TTC	taux amortissement %	Amortissement annuel	intérêts annuels à 2.1%	Coût total annuel
CHF 160'000	CHF 172'960	5%	CHF 8'648	CHF 3'632.16	CHF 12'280.16

Cet investissement prévu pour 2024 sera financé par un emprunt bancaire.

Le Conseil communal

Prez-vers-Noréaz, le 15 novembre 2023